



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 30 mars 2023

Rassemblement non déclaré devant la préfecture le Préfet de la Vienne prend deux arrêtés pour se prémunir de tout risque à l'ordre public

À partir de 19 h, ce jour, les collectifs « Les Soulèvements de la Terre » et « Bassines non merci » ont appelé à un rassemblement devant la préfecture de Poitiers contre les violences policières, en réactions aux incidents survenus en marge des manifestations contre la réforme des retraites et du rassemblement interdit de Sainte-Soline les 24, 25 et 26 mars 2023.

La circulation aux abords de la préfecture sera perturbée en soirée. Sauf impératif, il est vivement recommandé aux automobilistes d'éviter ce secteur du centre-ville pendant toute la durée de l'évènement et de respecter les consignes des forces de l'ordre.

Ce rassemblement n'ayant pas fait l'objet de déclaration en préfecture, et compte tenu des violences et destructions constatées lors des dernières actions des mêmes collectifs et **afin d'éviter tout risque de trouble à l'ordre public, le préfet de la Vienne a pris les arrêtés suivants :**

- arrêté portant **interdiction de port et de transport d'armes** et objet pouvant constituer une arme par destination ;
- arrêté portant **interdiction de transport et d'utilisation d'artifices et de carburant** au détail, acides, produits inflammables, chimiques ou explosifs.

Ces mesures s'appliqueront **du jeudi 30 mars à partir de 18h00 jusqu'au vendredi 31 mars 01h00 sur la commune de Poitiers**, selon le plan annexé au présent arrêté, voies délimitantes incluses.

Dans ce contexte, les équipes de la police nationale seront renforcées, **permettant ainsi de doubler les effectifs habituellement mobilisés, qui atteindront près de 120 fonctionnaires et militaires**, comme le 28 mars dernier.

Face à des violences inacceptables, **le préfet de la Vienne témoigne de tout son soutien à l'ensemble des policiers et gendarmes** mobilisés ces dernières semaines tant pour garantir l'ordre et la sécurité des personnes et des biens que pour garantir le droit de manifester et la sécurisation des cortèges.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers

